



**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLE DE CAP-CHAT**

**PROCÈS-VERBAL** de la **séance ordinaire** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 19 h 30, le 10 novembre 2025.

**Étaient présents :** **Marie-Ève Godbout, mairesse**  
Jacinthe Girard, conseillère au siège no. 1  
Ian Bruneau, conseiller au siège no. 2  
Guy Brisebois, conseiller au siège no. 3  
Jean-Philippe Soucy, conseiller au siège no. 4  
Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5  
Allen Cormier, conseiller au siège no. 6

**Étaient aussi présents :** Yves Roy, directeur général et greffier  
Danny Lavoie, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Marie-Ève Godbout, la séance est ouverte à 19 h 32.

**2. ORDRE DU JOUR**

**RÉS.01.11.25**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que soumis.

**ADOPTÉE**

**3. PROCÈS-VERBAUX**

**RÉS.02.11.25**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX – SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 et le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire tenue le 22 octobre 2025 soient et sont approuvés tels que transmis.

**ADOPTÉE**

**4. MOT DU MAIRE**

Madame Marie-Ève Godbout, mairesse, fait part à la population des informations suivantes :

- Condoléances à la famille de messieurs Éric Savard, Jérémie et Stéphane Dumont;
- Des nouvelles de la MRC (à venir aux séances subséquentes);
- Ambassadrice de la Guignolée de Partageance;
- École de musique Miransol;
- Frigo libre-service – Local du Centre de pédiatrie sociale;
- Activités à venir :
  1. Aréna ouvert;
  2. Cercle des fermières – Marché à la Distillerie, le 15 novembre;
  3. AGA du Centre de Plein Air, le 20 novembre;
  4. Chevalier de Colomb – Souper pizza et frites, le 22 novembre;
  5. Maison des jeunes – Marché de Noël à l'aréna, le 29 novembre;
- Locaux ouverts :
  1. Salle des Chevaliers de Colomb de Cap-Chat: le jeudi – jeu de cartes;
  2. Salle des 50 ans et + de Cap-Chat : le mercredi – jeu de cartes.

## **5. PRÉSENTATION DES CONSEILLERS**

Les conseillers se présentent et font état des responsabilités qui leurs sont confiées au cours du présent mandat.

## **6. ÉCHANGES**

- Énoncé des règles par la mairesse;
- Sept personnes se sont avancées au micro pour féliciter les membres du Conseil pour leur élection.

## **7. TRÉSORERIE**

### **RÉS.03.11.25**

#### **APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 OCTOBRE 2025**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que le Conseil **APPROUVE** :

- Les comptes payés au 31 octobre 2025, chèques #36524 à #36530 inclus et les déboursés #467 à #497 inclus, pour un montant de 102 514.75 \$;
- Les comptes à payer au 31 octobre 2025, chèques #36531 à #36609 inclus, pour un montant de 394 867.64 \$;
- Total des comptes au 31 octobre 2025 : 497 382.39 \$.

### **ADOPTÉE**

### **RÉS.04.11.25**

#### **APPROBATION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL (#202 À #212 INCLUSIVEMENT)**

Il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et résolu à l'unanimité que le Conseil **APPROUVE** les écritures au journal général comportant les numéros **#202 à # 212 inclusivement**, conformément à la liste déposée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

### **ADOPTÉE**

#### **DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2025**

La trésorière, madame Danny Lavoie, a préalablement déposé l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 septembre 2025 à chacun des membres du Conseil municipal.

#### **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2025**

Les États comparatifs au 30 septembre 2025 ont préalablement été déposés à chacun des membres du Conseil municipal par la trésorière.

## **8. ADMINISTRATION**

### **RÉS.05.11.25**

#### **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu que madame **JACINTHE CÔTÉ**, conseillère au siège numéro 5, soit et est nommée **maire suppléant de la municipalité**, et ce, pour la période du 10 novembre 2025 au 02 mars 2026.

### **ADOPTÉE**

RÉS.06.11.25

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE (DOSSIER NUMÉRO 25-117) – FONDS DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ – PROJET FAISANT PARTIE DU PLAN DE COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL 2025-2026 « SOUTIEN AU RENDEZ-VOUS DE SOCIALISATION – LOISIRS CAP-CHAT » DÉMARCHE INTÉGRÉE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL DE LA HAUTE-GASPÉSIE (DIDS)**

**ATTENDU QUE** le Service des loisirs de la Ville de Cap-Chat a présenté au Regroupement des MRC de la Gaspésie, par le truchement du Fonds de l'Alliance pour la solidarité dans le cadre du Fonds Québécois d'initiatives sociales, une demande d'aide financière pour la réalisation de son projet « Soutien au rendez-vous de socialisation – Loisirs Cap-Chat »;

**ATTENDU QUE** la Ville de Cap-Chat s'est vu octroyer la somme de vingt-deux mille dollars (22 000. \$) pour la réalisation de son projet;

**ATTENDU QUE** le Regroupement des MRC de la Gaspésie a soumis à la Ville de Cap-Chat un protocole d'entente dont les termes ont été examinés par le Conseil qui s'en déclare satisfait;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JEAN-PHILIPPE SOUCY** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** monsieur Yves Roy, directeur général-greffier, à signer pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente intitulé « **Alliance pour la solidarité 2024-2029 dans le cadre du Fonds Québécois d'initiatives sociales** » intervenu entre le Regroupement des MRC de la Gaspésie et la Ville de Cap-Chat.

**ADOPTÉE**

RÉS.07.11.25

**AUTORISER UN EMPRUNT TEMPORAIRE – CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPÉSIE / TAXES FONCIÈRES 2026**

Il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat soit et est autorisée à effectuer des emprunts temporaires pour le paiement des dépenses d'administration courante, à la **Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie, en attendant la perception des taxes foncières 2026, en autant que lesdits montants n'excèdent pas la somme de quatre cent mille dollars (400 000. \$) et que les remboursements s'effectuent dans l'année courante 2026** (article 567 – ch. C-19 de la Loi sur les cités et villes).

**ADOPTÉE**

RÉS.08.11.25

**VENTE D'IMMEUBLES ENTRE LA VILLE DE CAP-CHAT, PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 693 613 DU CADASTRE DU QUÉBEC, ET MADAME LUCIE ISABELLE, PROPRIÉTAIRE DU LOT 6 693 611 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**ATTENDU QUE** la Ville est propriétaire d'une parcelle de terrain située Nord-Est de la propriété de madame Lucie Isabelle, située au 2 rue de la Falaise à Cap-Chat, constituée du lot numéro 6 693 613 du Cadastre du Québec depuis le dépôt du Plan cadastral préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Christian L'Italien, le 17 juin 2025, sa minute 5410, et approuvé par le ministère des Ressources naturelles du Québec le 30 octobre 2025;

**ATTENDU QUE** ce lot représente une extension de la rue de la Falaise se prolongeant vers le Sud-Est et qu'il n'est plus utilisé ni nécessaire aux fins municipales depuis déjà plusieurs années;

**ATTENDU QUE** par résolution du Conseil, adoptée à la séance ordinaire du 02 septembre 2025, portant le numéro 08.09.25, la Ville a procédé à la fermeture définitive de cette section de la rue de la Falaise en vue de procéder à sa vente à madame Lucie Isabelle;

**ATTENDU QUE** madame Lucie Isabelle consent à vendre à la Ville le lot 6 693 611, d'une superficie de 25,5 m<sup>2</sup> dont elle est propriétaire;

**ATTENDU QUE** la Ville consent à vendre à madame Lucie Isabelle le lot 6 693 613, d'une superficie de 195,4 m<sup>2</sup> dont elle est propriétaire;

**ATTENDU QUE** le prix de vente de l'un et l'autre lot est fixé à 11.03 \$ le mètre carré plus taxes;

**ATTENDU QUE** la Ville et madame Lucie Isabelle ont convenu que les honoraires professionnels et déboursés engagés en vue de la vente (arpenteur-géomètre, notaire) seront partagés entre elles au prorata des superficies de chacun des lots, soient 11.54 % par la Ville et 88.46 % par madame Lucie Isabelle;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et unanimement résolu :

- De **VENDRE** à madame Lucie Isabelle, du 2 rue de la Falaise à Cap-Chat, le lot 6 693 613, d'une superficie de 195,4 m<sup>2</sup>, au prix de 2 155.26 \$ plus taxes;
- D'**ACHETER** de madame Lucie Isabelle, le lot 6 693 611, d'une superficie de 25,5 m<sup>2</sup>, au prix de 281.27 \$ plus taxes;
- De **MANDATER** pour ce faire le notaire, M<sup>e</sup> Marc Saint-Laurent;
- D'**AFFECTER** la dépense au budget régulier.

#### **ADOPTÉE**

**RÉS.09.11.25**

#### **CONFIRMATION DU NOM DE CHACUN DES MEMBRES CONSTITUANT LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CAP-CHAT ET LE POSTE OCCUPÉ À LA SUITE DU SCRUTIN MUNICIPAL TENU LE 02 NOVEMBRE 2025 & REGISTRE DES SIGNATAIRES POUR LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LA HAUTE-GASPÉSIE**

**ATTENDU QUE** dans le but d'apporter des modifications au registre des signataires autorisés pour la Ville de Cap-Chat auprès de la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie, la Ville doit fournir les nom et poste de chacun des membres du Conseil;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **IAN BRUNEAU** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat :

- **CONFIRME**, qu'au jour de l'adoption de la présente résolution, soit le 10 novembre 2025, le Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat se compose des membres suivants :

<b>Poste de maire :</b>	Mme Marie-Ève Godbout
<b>Conseillère au poste no. 1 :</b>	Mme Jacinthe Girard
<b>Conseiller au poste no. 2 :</b>	M. Ian Bruneau
<b>Conseiller au poste no. 3 :</b>	M. Guy Brisebois
<b>Conseiller au poste no. 4 :</b>	M. Jean-Philippe Soucy
<b>Conseillère au poste no. 5 :</b>	Mme Jacinthe Côté
<b>Conseiller au poste no. 6 :</b>	M. Allen Cormier
- **TRANSMET** à la Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie une copie certifiée conforme de la présente résolution.

#### **ADOPTÉE**

RÉS.10.11.25

**OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE AU CENTRE DE PLEIN AIR (CPA) CAP-CHAT INC. EN VUE DE LA PRÉPARATION À L'OUVERTURE DE LA SAISON HIVERNALE 2025-2026**

**Mesdames Marie-Ève Godbout et Jacinthe Girard déclarent leur intérêt et s'abstiennent d'influencer la décision.**

**VU** la demande d'aide financière adressée à la Ville par le Centre de Plein Air Cap-Chat Inc, par lettre datée du 27 octobre 2025;

**VU** le rapport de mission de compilation préparé par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton pour l'exercice financier du Centre de Plein Air se terminant au 30 avril 2025;

Pour ces motifs, il est proposé par **ALLEN CORMIER** et unanimement résolu :

- **D'OCTROYER** au **Centre de Plein Air Cap-Chat Inc.** une aide financière de **vingt mille dollars** (20 000. \$) en vue de la préparation à l'ouverture de la saison 2025-2026;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**9. URBANISME**

Aucun dossier.

**10. RÈGLEMENTS**

Aucun dossier.

**11. TRAVAUX PUBLICS**

RÉS.11.11.25

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM) – DOSSIER DU TROISIÈME TRONÇON DE LA RUE DES FONDS – FACTURE N° 15166 DATÉE DU 27 SEPTEMBRE 2025, AU MONTANT DE 1 427.59\$ + TAXES**

**ATTENDU QUE** la municipalité en vue d'un second dépôt du projet de réfection et pavage d'un troisième tronçon de la rue des Fonds au Programme d'aide à la voirie locale, Volet redressement (PAVL) 2025-2026, du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a requis les services de génie de la FQM;

**VU** la facture numéro 15166, datée du 27 septembre 2025, au montant de 1 427.59 \$ + taxes, produite par la FQM pour services professionnels rendus;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement :

- De **PAYER** à la FQM, pour les services professionnels rendus dans le dossier du troisième tronçon de la rue des Fonds en vue du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du PAVL 2025-2026, la somme de **1 427.59 + taxes** suivant la facture numéro 15166, datée du 27 septembre 2025;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.12.11.25**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS –  
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – DOSSIER DU MUR  
DE SOUTÈNEMENT DE LA RUE NICOLAS – FACTURE N° 15165, DATÉE DU 27  
SEPTEMBRE 2025, AU MONTANT DE 1 491.57 \$ + TAXES**

**ATTENDU QUE** la municipalité en vue d'un second dépôt du projet de réfection du mur de soutènement de la rue Nicolas au Programme d'aide à la voirie locale, Volet soutien (PAVL) 2025-2026, du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), a requis les services de génie de la FQM;

**VU** la facture numéro 15165, datée du 27 septembre 2025, au montant de 1 491.57 \$ + taxes, produite par la FQM pour services professionnels;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **IAN BRUNEAU** et unanimement résolu:

- De **PAYER** à la FQM, pour les services professionnels rendus dans le dossier du mur de soutènement de la rue Nicolas en vue du dépôt d'une demande d'aide financière auprès du PAVL 2025-2026, la somme de **1 491.57 \$ + taxes** suivant la facture numéro 15165, datée du 27 septembre 2025;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**RÉS.13.11.25**

**PROJET D'ÉCLAIRAGE DES PENTES DU CENTRE DE PLEIN AIR (CPA) DE CAP-CHAT – AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNISSEUR « EJLF ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN » - FACTURE N° 1775 DATÉE DU 20 OCTOBRE 2025, AU MONTANT DE 79 975. \$ + TAXES**

**Mesdames Marie-Ève Godbout et Jacinthe Girard déclarent leur intérêt et s'abstiennent d'influencer la décision.**

**ATTENDU QUE** la municipalité, en collaboration avec le CPA, procède à certains travaux en vue de l'éclairage des pentes de ski;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la municipalité a sollicité et obtenu une aide financière d'un montant maximum de 100 000. \$ de la MRC de La Haute-Gaspésie via le Volet 4 du Fonds Régions et ruralité (FRR) – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale;

**ATTENDU QUE** trois entreprises ont été invitées à soumettre un prix pour les travaux envisagés et que la proposition de ÉLECTROPAGE SCC a été retenue au prix de 79 975. \$ + taxes;

**ATTENDU QUE** la proposition soumise par l'entreprise ÉLECTROPAGE SCC s'est avérée la plus avantageuse;

**ATTENDU QUE** n'étant pas en mesure de réaliser les travaux escomptés dans le délai prescrit, l'entreprise EJLF Entrepreneur Électricien a offert d'exécuter les travaux suivant le devis proposé par ÉLECTROPAGE SCC et au même prix, soit 79 975. \$ + taxes;

**ATTENDU QUE** la municipalité a donc retenu les services de l'entreprise « EJLF Entrepreneur Électricien » afin de procéder aux travaux électriques nécessaires pour l'éclairage des pistes de ski 1 et 5, au prix de 79 975. \$ plus taxes;

**ATTENDU QUE** la municipalité a donc retenu les services de l'entreprise « EJLF Entrepreneur Électricien » afin de procéder aux travaux électriques nécessaires pour l'éclairage des pistes de ski 1 et 5, au prix de 79 975. \$ plus taxes;

**VU** la facture numéro 1775 produite par l'entreprise « EJLF Entrepreneur Électricien », datée du 20 octobre 2025, au montant de 79 975. \$ + taxes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **GUY BRISEBOIS** et résolu à l'unanimité :

- De **PAYER** à l'entreprise « **EJLF Entrepreneur Électricien** », la facture numéro 1775 datée du 20 octobre 2025, au montant de **79 975. \$ + taxes**;
- **D'AFFECTER la dépense à la subvention à recevoir en vertu du FRR, Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Projet « Éclairage des pentes du Centre de Plein Air de Cap-Chat ».**

**ADOPTÉE**

**RÉS.14.11.25**

**REEMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS D'ÉCLAIRAGE DU 42 RUE NOTRE-DAME À CAP-CHAT (BUREAU DE POSTE) – SURPLUS ACC.**

**ATTENDU QUE** les équipements d'éclairage actuel des locaux loués à la Société Canadienne des Postes au 42 rue Notre-Dame à Cap-Chat sont équipés de ballasts pouvant contenir des biphenyles polychlorés (BPC) et doivent obligatoirement être retirés avant le 31 décembre 2025;

**ATTENDU QUE** pour ce faire, la Ville a sollicité les entreprises Électropage SCC par le truchement de monsieur Jacques Lepage et les Installations électriques Marcel Richard Inc par le truchement de monsieur Steve Richard afin qu'elles soumettent un prix pour la réalisation des travaux de remplacement de l'éclairage;

**ATTENDU QUE** seule l'entreprise Électropage SCC a soumis un devis pour la réalisation des travaux, au prix de 10 071.80 \$ + taxes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par **JACINTHE GIRARD** et résolu à l'unanimité :

- De **REtenir** la proposition de **Électropage SCC**, au prix de 10 071.80 \$ + taxes, pour le remplacement des équipements d'éclairage au 42 rue Notre-Dame à Cap-Chat (bureau de poste);
- **D'AUTORISER** le paiement à **Électropage SCC** de la facture des travaux à venir, au montant de **10 071.80 \$ + taxes**, à la suite de la réalisation des travaux à la satisfaction de la Ville;
- **D'AFFECTER la dépense au surplus accumulé.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.15.11.25**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – ACHAT DE SEL DE DÉGLAÇAGE DE L'ENTREPRISE SEL WINDSOR LTÉE (MINES SELEINE) – FACTURES N° 5300742697 DU 31 JUILLET 2025, AU PRIX DE 26 824.89 \$ + TAXES, ET N° 5300742741 DU 1<sup>er</sup> AOÛT 2025, AU MONTANT DE 9 614.51 \$ + TAXES – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **ALLEN CORMIER** et résolu à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le paiement à **Sel Windsor Ltée (Mines Seleine)** des factures portant le **numéro 5300742697**, **au montant de 26 824.89 \$ + taxes**, et **numéro 5300742741**, **au montant de 9 614.51 \$ + taxes**, pour l'achat en vrac de 344,06 tonnes de sel de déglaçage, au prix de 105.91 \$ la tonne + taxes;
- **D'AFFECTER la dépense au budget régulier.**

**ADOPTÉE**

**RÉS.16.11.25**

**AUTORISATION DE PAIEMENT – ENTREPRISE CENTRE DU CAMION DENIS, SOLDE DE LA FACTURE N° 02S720423, DATÉE DU 29 OCTOBRE 2025, AU MONTANT DE 7 226.86 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA RÉPARATION DU CAMION 10 ROUES STERLING 2007 – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise **Centre du Camion Denis**, du solde de la facture numéro 02S720423, datée du 29 octobre 2025, au montant de **7 226.86 \$ taxes incluses**, pour la réparation du moteur du camion 10 roues Sterling 2007;
- **D'AFFECTER** la dépense au **budget régulier**.

**ADOPTÉE**

**12. LOISIRS**

Aucun dossier.

**13. INCENDIE**

Aucun dossier.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Énoncé des règles par la mairesse.

Une personne s'adresse au Conseil.

**15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 20 h 14 et il est proposé par **GUY BRISEBOIS** que l'assemblée soit levée.

---

**MARIE-ÈVE GODBOUT  
MAIRESSE**

---

**YVES ROY  
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER**